

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Diane Boivin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0efef4dcae5831ac603ebb72>

Date d'obtention : 2020-10-09 15:43:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours prendre le temps de compléter le questionnaire Sexto avec les personnes concernées par la situation afin de valider les faits et être en mesure de donner suite à la situation de la meilleure façon et rediriger vers les policiers lorsque nécessaire ou appliquer les règles en vigueur dans l'école. La trousse Sexto nous permettra de valider si la dénonciation concerne un acte impulsif ou un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de compléter le questionnaire Sexto avec chacun des élèves concernés par la dénonciation afin de s'assurer que l'intégrité physique de chacun est respectée. Il faut s'assurer que les élèves de notre école soient en confiance pour dénoncer et que les élèves qui posent des actes malveillants auront les conséquences en lien avec les gestes posés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le plus délicat, c'est d'amener l'élève à dénoncer la situation même s'il se sent jugé ou dénigré par la situation. La clientèle de notre milieu scolaire a une très faible estime de soi et évite souvent de dénoncer certaines situations problématiques de peur d'être jugé. De plus, les élèves veulent éviter que les autres aient des conséquences suite à une dénonciation. La méthode Sexto nous permettra de rassurer l'élève dans tout le processus de dénonciation.